

CONCERTATION
SUR L'AMELIORATION DE LA SURETE DES REACTEURS DE 900 MWE DU PARC NUCLEAIRE
FRANÇAIS DANS LE CADRE DE LEUR 4EME REEXAMEN PERIODIQUE

**Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe miroir
d'étudiants de l'IEP Grenoble, Master administration et action
publique Parcours techniques, sciences et décisions
11 décembre 2018 – Grenoble**

La réunion a duré 2h40 et a réuni 21 participants.
13 interventions des étudiants.

En tribune :

- Pierre-Franck THOME-JASSAUD, responsable concertation EDF et membre du Comité opérationnel (COP) du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)
- Olivier ELSENSOHN, ingénieur dans le bureau en charge des agressions et des réexamens de sûreté de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), pilote du 4^{ème} réexamen de sûreté réacteurs de 900 MWe
- Pierre-Etienne SALIGNAT, responsable des objectifs VD4 900, EDF

Garantes de la concertation :

- Isabelle BARTHE
- Marianne AZARIO

Modération :

- Lola HAILLOT, C&S Conseils

Déroulé de la réunion :

1. Introduction par la modératrice
2. Présentation de la concertation par Pierre-Franck THOME-JASSAUD
3. Mot des garantes de la concertation
4. Message vidéo de Marie-Pierre COMETS, ex-présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire (HCTISN)
5. Intervention de l'ASN
6. Échanges avec les participants
7. Intervention d'EDF
8. Echanges avec les participants
9. Travaux en sous-groupes
10. Mise en commun
11. Clôture de la réunion

1. Introduction

Lola HAILLOT, modératrice de la réunion, remercie les participants pour leur présence et présente les intervenants, les objectifs, et le déroulé de la réunion.

2. Présentation de la concertation

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, responsable concertation EDF et membre du Comité opérationnel (COP) du HCTISN, présente la concertation et le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). Il explique que la concertation, qui a lieu jusqu'à mars 2019, a pour objectif d'associer le public aux décisions sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs nucléaires français de 900 MWe dans le cadre de leur 4^{ème} réexamen périodique dans les huit centrales nucléaires concernées : Blayais, Bugey, Chinon, Cruas-Meysses, Saint-Laurent-des-Eaux, Dampierre, Tricastin et Gravelines. Il présente ensuite le dossier de la concertation, la synthèse de la Note de réponse aux objectifs (NRO) d'EDF, et les principaux outils de la concertation à disposition pour l'information et l'expression du public :

- La plateforme numérique www.concertation.suretenuclaire.fr ;
- Les réunions et ateliers locaux.

Il explique que la mobilisation de deux groupes miroir d'étudiants permet d'enrichir la concertation et diversifier les contributions.

3. Mot des garantes de la concertation

Marianne AZARIO, garante, remercie les participants pour leur présence. Elle explique qu'elle a été désignée garante de cette concertation aux côtés d'Isabelle BARTHE par le HCTISN parmi la liste des garants établie par la Commission nationale du débat public. Elle précise que le rôle des garants est de s'assurer du bon déroulement de la concertation et du respect des principes de la concertation fixés par le code de l'environnement : l'accès à l'information du public et son association au processus de décision des projets et programmes susceptibles d'affecter l'environnement.

Isabelle BARTHE, garante, indique que la concertation sur les améliorations de sûreté des réacteurs de 900 MWe dans le cadre du 4^{ème} réexamen périodique est une concertation volontaire.

4. Message de la présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire - HCTISN (vidéo)

Dans son message enregistré, **Marie-Pierre COMETS, ex-présidente du HCTISN**, remercie les participants et tous les acteurs porteurs de la concertation qu'elle souligne comme étant volontaire et inédite, de septembre 2018 à mars 2019. Elle présente le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), une instance d'information, de concertation et de débat mise en place en 2008 sur les risques et la sécurité des activités nucléaires et leurs impacts sur la santé des personnes et sur l'environnement. Elle souligne la pluralité de cette instance indépendante, essentielle pour assurer sa mission de transparence de l'information, composée de parlementaires, de représentants d'associations de protection de l'environnement, d'organisations syndicales de salariés, d'exploitants d'installations nucléaires, de personnalités qualifiées

2

HCTISN - Concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français dans le cadre de leur 4^{ème} réexamen périodique

Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe miroir d'étudiants de l'IEP Grenoble du 11 décembre 2018 à Grenoble

et de représentants de l’Autorité de sûreté nucléaire et de l’Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ainsi que des services de l’Etat. Elle indique que cet espace de concertation original n’a pas d’équivalent au niveau national et international. Elle décrit ensuite les grandes étapes du 4^{ème} réexamen périodique et son contexte réglementaire.

5. Intervention de l’Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Olivier ELSENSOHN, adjoint au chef du Bureau des Agressions et Réexamens de Sûreté, présente l’Autorité de sûreté nucléaire et rappelle son indépendance vis-à-vis d’EDF et du gouvernement.

Il présente les objectifs et les étapes du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900 MWe. Il présente ensuite :

- Le processus des décisions et des consultations publiques qui jalonnent le réexamen périodique ;
- Les acteurs qui interviennent au cours du réexamen périodique ;
- Le programme de réexamen d’EDF : sa phase générique puis ses phases spécifiques afin de prendre en considération les particularités de chaque centrale ;
- Le calendrier des réexamens périodiques pour chaque centrale entre 2020 et 2031 ;
- L’examen de conformité et la réévaluation de sûreté qui seront mises en œuvre pour chaque centrale pour faire progresser la sûreté des centrales et répondre aux exigences de l’ASN.

Enfin, il rappelle les attentes de l’ASN dans le cadre de la concertation publique afin d’orienter son instruction en fonction des préoccupations des publics.

6. Echanges avec les participants

Un étudiant s’interroge sur les attentes des organisateurs de la concertation, et notamment de l’ASN et de l’IRSN. Il s’interroge également sur le traitement des résultats de la concertation dans les prises de décisions ultérieures.

• **Les attentes des organisateurs vis-à-vis de la concertation et sa prise en compte pour les décisions ultérieures**

Olivier ELSENSOHN, ASN, explique que la concertation a pour objectif de connaître les préoccupations du public en termes de sûreté nucléaire, qui n’auraient pas été prises en compte dans le travail technique et réglementaire, et d’y répondre.

Marianne AZARIO, garante, explique que l’articulation entre la concertation et la prise de décisions est définie dans le code l’environnement. Elle précise qu’à l’issue de la concertation, sur la base du bilan de la concertation rédigé par les garantes, le HCTISN devra indiquer les enseignements qu’il tire de la concertation et justifier la prise en compte ou non des expressions du public.

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, explique qu’EDF, en tant qu’exploitant des centrales nucléaires françaises, est le premier responsable de la sûreté nucléaire. Il confirme qu’EDF a l’intention de modifier et d’enrichir sa Note de réponse aux objectifs (NRO) en fonction des différents avis exprimés pendant la concertation.

Olivier ELSENSOHN, ASN, confirme qu'EDF et l'ASN se sont engagés à prendre en compte les enseignements de la concertation dans les décisions ultérieures du 4^{ème} réexamen périodique.

Une étudiante souhaite savoir si la concertation organisée est volontaire et par qui elle a été impulsée.

Un étudiant s'interroge sur l'accusation de rétention d'information de la part d'EDF dans le rapport parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires de la députée Barbara POMPILI. Il souhaite savoir si la présente concertation a été organisée en réponse à la demande d'ouverture de l'information formulée dans les conclusions du rapport.

- **L'organisation d'une concertation volontaire**

Marianna AZARIO, garante, explique que la charte de l'environnement stipule que la concertation est basée sur les principes de droit à l'information et à la participation du public dans le processus de prise de décision. Elle précise que cette concertation portée par le HCTISN est une concertation volontaire dans le but d'échanger sur un sujet technique et sensible.

Olivier ELSENSOHN, ASN, indique que la loi impose à toutes les installations nucléaires de procéder à un réexamen périodique. Lors des réexamens au-delà de la 35^{ème} année de fonctionnement d'un réacteur électronucléaire, les dispositions proposées par l'exploitant restantes à mettre en œuvre font l'objet d'une enquête publique. Il explique par ailleurs que puisqu'EDF a fait le choix d'anticiper la mise en œuvre d'une partie des modifications issues du réexamen périodique lors des visites décennales. Il ne devrait rester qu'un sous-ensemble de dispositions à soumettre aux enquêtes publiques. La concertation volontaire organisée par le HCTISN pendant la phase générique du 4^{ème} réexamen périodique a donc pour objectif de compléter les enquêtes publiques qui interviendront tardivement dans le processus du 4^{ème} réexamen périodique.

Marianna AZARIO, garante, explique que la concertation volontaire complète la phase des enquêtes publiques et permet de consulter le public au début du 4^{ème} réexamen périodique quand plusieurs options sont encore possibles.

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, explique que le 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe concerne 32 réacteurs et représente un investissement de 7 milliards d'euros répartis sur dix ans. Il réaffirme la volonté d'EDF de mobiliser toutes les ressources de la réglementation pour aller au-devant du public et expliquer ce qu'EDF souhaite réaliser.

- **La concertation et le rapport POMPILI**

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, explique que l'organisation de la présente concertation n'est pas liée aux conclusions du rapport parlementaire sur la sécurité et la sûreté des installations nucléaires paru en juin 2018. Il précise que l'idée de l'organisation d'une concertation sur le 4^{ème} réexamen périodique a été initiée au sein du HCTISN en 2017.

7. Intervention d'EDF

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Pierre-Etienne SALIGNAT, responsable des objectifs VD4 900 présente le calendrier du 4^{ème} réexamen périodique. Il présente les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF dans sa Note de réponse aux objectifs concernant :

- La maîtrise des impacts environnementaux ;
- Les contrôles de conformité et de maîtrise du vieillissement de l'installation ;
- La réévaluation du niveau de sûreté des centrales nucléaires.

Dans le cadre de la réévaluation de sûreté, il détaille les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF concernant :

- Les agressions,
- Les accidents sans fusion du cœur,
- La piscine d'entreposage de combustible,
- Les accidents avec fusion du cœur ;

Enfin, il résume les principales dispositions proposées par EDF pour répondre aux objectifs du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe.

8. Echanges avec les participants

Un étudiant s'interroge sur la capacité d'autonomie des diesels d'ultime secours (DUS) et de la source d'eau froide de secours.

Une étudiante souhaite savoir si les DUS et les sources d'eau froide de secours sont suffisants pour refroidir une centrale jusqu'à son arrêt complet. Elle s'interroge également sur la capacité d'EDF à arrêter une centrale sans la faire exploser.

Un étudiant s'interroge sur la maintenance opérée sur les systèmes de secours.

• La capacité d'autonomie des DUS et de la source froide de secours

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, explique que les diesels d'ultime secours (DUS) ont une autonomie de fonctionnement de quinze jours sans besoin de maintenance et la source froide de secours de 3 jours sans recourir à l'intervention de la FARN. Il rappelle que ces dispositifs sont dimensionnés pour gérer un accident de longue durée avec l'appui des équipes sur place.

• La capacité d'EDF à arrêter une centrale

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, indique qu'en cas d'accident grave, les dispositifs de secours ont vocation à arrêter le réacteur accidenté et limiter les rejets de matière radioactive dans l'environnement (avec un objectif d'absence de rejet précoce et important dans l'environnement ainsi que de limiter les effets durables dans l'environnement). Il précise qu'en cas d'accident grave, la centrale impactée sera démantelée.

• Les opérations de maintenance sur les systèmes de secours

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, indique que les opérations de maintenance sur les systèmes de secours ont pour objectif de vérifier la sûreté des réacteurs nucléaires dans le cadre de la prolongation de leur durée d'exploitation.

Une étudiante souhaite savoir si la raréfaction de la ressource en eau due au changement climatique a été prise en compte dans les scénarios envisagés par EDF. Elle s'interroge sur le temps nécessaire pour arrêter un réacteur en cas de sécheresse.

Une étudiante souhaite savoir s'il existe un scénario qui envisage la nécessité de procéder à un refroidissement d'urgence sans accès à l'extérieur.

- **La raréfaction de la ressource en eau**

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, explique qu'EDF étudie toutes les agressions possibles pouvant empêcher un réacteur de fonctionner correctement notamment toutes les agressions en lien avec la source froide (formation d'efrasil, arrivée massive de colmatant, étiage,...). Il précise qu'il est arrivé que certains réacteurs soient arrêtés en raison du manque d'eau. Du fait du caractère prédictible de ce type d'agression, les actions peuvent être anticipées.

- **Arrêter un réacteur nucléaire**

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, rappelle que même s'il est nécessaire de continuer à refroidir le réacteur après son arrêt, EDF est capable d'arrêter la réaction nucléaire en deux secondes et demie en situation normale.

- **Procéder à un refroidissement d'urgence sans accès à l'extérieur**

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, explique que la Force d'action rapide du nucléaire (FARN), composée de 300 agents EDF, est une force d'intervention « spécifique » du nucléaire pouvant intervenir sur un réacteur accidenté en toute circonstance en apportant tous les équipements et ressources nécessaires à l'arrêt d'un réacteur.

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, précise que les forces d'intervention extérieure ont vocation à prévenir une situation du niveau de l'accident de Fukushima où tous les dispositifs localement disponibles seraient hors d'état de fonctionnement.

Un étudiant s'interroge sur les limites de l'estimation d'un risque en termes de probabilités.

Une étudiante souhaite savoir si les centrales sont équipées de réserves de fioul suffisantes pour assurer un refroidissement total du réacteur et éviter des rejets de matière radioactive dans l'environnement.

- **Les limites de l'estimation d'un risque en termes de probabilités**

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, indique que les analyses produites par EDF doivent répondre à des objectifs probabilistes fixés en entrée de réexamen et validés par l'ASN pour chaque type d'accident. Si le résultat n'est pas atteint, EDF devra proposer la mise en place de dispositifs supplémentaires pour répondre à ces objectifs.

Olivier ELSENSOHN, ASN, explique que l'ASN et EDF recourent parallèlement à une approche déterministe pour mesurer les effets des mesures de sûreté et à une approche probabiliste pour connaître les effets du cumul de ces mêmes mesures et ainsi déterminer s'il est nécessaire de mettre en place des dispositifs complémentaires.

- **Les réserves de fioul dans les centrales**

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, indique que les DUS ont une autonomie de carburant de 3 jours complétée ensuite par les réserves apportées par la FARN qui prennent le relais.

Un étudiant s'interroge sur l'équipement de la FARN.

Un étudiant s'interroge sur la capacité d'intervention de la FARN en cas de simultanéité d'accidents dans plusieurs voire toutes les centrales nucléaires du parc national.

Une étudiante s'interroge sur la nécessité de faire appel à des équipes d'intervention extérieures à la centrale plutôt qu'aux équipes présentes sur place.

• **La Force d'action rapide du nucléaire (FARN)**

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, explique que les agents de la FARN sont 300 répartis dans 4 plateformes différentes. La FARN peut donc intervenir simultanément sur plusieurs réacteurs accidentés. Il précise que la FARN est en capacité d'arriver en hélicoptère, ou en barque si le site est inondé, avec le matériel technique nécessaire pour pouvoir intervenir sur les dispositifs de refroidissements.

• **La nécessité de faire appel à des équipes d'intervention extérieures**

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, rappelle qu'en cas d'accident, les équipes d'intervention extérieures sont sollicitées si les systèmes de sauvegarde et les équipes sur place ne parviennent pas à maîtriser la situation ou que les systèmes de sûreté locaux ont été impactés par l'accident.

Olivier ELSENSOHN, ASN, rappelle que les accidents qui impliquent le déploiement de la FARN sont des accidents extrêmement rares qui nécessitent des équipes extérieures capables d'intervenir dans des situations improbables où un certain nombre d'équipements sur site ne seraient plus disponibles.

9. Travail en sous-groupes, par table

Lola HAILLOT, C&S Conseils, invite les participants à une réflexion collective en sous-groupes sur la base de 6 questions :

- Quels sont selon vous les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'amélioration présentées par EDF qui vous semblent pertinentes ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'améliorations présentées par EDF qui ne vous semblent pas pertinentes ?
- D'autres voies d'amélioration vous semblent-elles utiles à étudier ?
- Des propositions pour mieux informer le public non-expert et l'inviter à s'exprimer ?
- Des premières pistes pour les modalités d'élaboration de votre contribution ?

10. Mise en commun

Lola HAILLOT, C&S Conseils, invite les 4 rapporteurs à restituer en tribune les points clés des échanges de leur groupe sachant que l'ensemble des grilles remplies (1 par groupe) est collecté et fait l'objet d'un tableau annexe (joint à ce compte-rendu).

. Les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté

Table n°1 :

- Les réponses à apporter au risque d'intrusion ;
- La multiplicité des accidents sur un même site ;

- Les déchets ;

Table n°2 :

- Le vieillissement des installations ;
- Les évènements climatiques ;
- La prise en compte de l'erreur humaine ;
- La sécurité liée à la sous-traitance ;
- Les sacrifices en termes de sûreté du fait de la dépendance à l'énergie nucléaire ;

Table n°3 :

- La sécurité informatique ;
- La prévention d'une attaque terroriste ;
- Les réserves de fioul *in situ* pour le refroidissement d'une centrale ;
- La recherche proactive des risques ;

Table n°4 :

- La lutte contre le risque terroriste ;
- Le facteur humain.

. Les propositions d'amélioration présentées par EDF auxquelles les participants souscrivent

Table n°2 :

Table n°4 :

- La Force d'action rapide du nucléaire (FARN) ;
- Les Diesels d'ultime secours (DUS).

. Les propositions d'amélioration présentées par EDF qui ne semblent pas pertinentes

Table n°1 :

- Les participants s'interrogent sur le traitement de la centrale de Fessenheim ;
- Les participants s'interrogent sur le choix de procéder au réexamen périodique en fonction de la puissance et de la tranche générationnelle ;

Table n°2 :

- Les participants s'interrogent sur la pertinence de reproduire les exigences de sûreté de l'EPR pour les réacteurs de 900 MWe ;
- L'éthique de l'organisation hiérarchique d'EDF ;
- La multiplicité des niveaux d'action ;

Table n°3 :

- La disponibilité de la FARN pour secourir plusieurs centrales simultanément.

. D'autres voies d'amélioration utiles à étudier

Table n°1 :

- Le coût du 4^{ème} réexamen périodique et de la prolongation des centrales ;
- La conformité de la NRO à l'actualité des risques ;
- Le calcul des probabilités ;
- La place du nucléaire dans le mix énergétique et ses alternatives ;
- Les déchets ;
- Le hacking ;

Table n°2 :

- La formation des salariés ;
- La communication avec le public ;

Table n°4 :

- Les fuites radioactives ;
- L'historique des accidents, leurs causes et leurs conséquences.

. Des propositions pour mieux informer le public non-expert et l'inviter à s'exprimer

8

HCTISN - Concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français dans le cadre de leur 4ème réexamen périodique

Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe miroir d'étudiants de l'IEP Grenoble du 11 décembre 2018 à Grenoble

Table n°1 :

- Faire du porte-à-porte ;

Table n°2 :

- Organiser des visites de centrales à destination du grand public ;
- Mettre en valeur les marges de manœuvre, les enjeux de la concertation et les raisons d'y participer ;
- Communication à travers les réseaux sociaux

Table n°3 :

- Organiser une campagne nationale ;
- Transmettre la documentation en amont des rencontres avec le public ;

Table n°4 :

- Communiquer à travers les médias ;
- Intervenir dans les écoles ;
- Produire de l'information dans des formats ludiques.

Des premières pistes pour les modalités d'élaboration de votre contribution :

Table n°2 :

- Les participants s'interrogent la pertinence d'une contribution étant donné la technicité de l'objet de la concertation et leur manque de connaissance. Ils estiment difficile d'exprimer un point de vue sur les solutions techniques envisagées. Ils font part de leurs inquiétudes quant à l'objectif de prolongation du fonctionnement des réacteurs de 900 MWe.

• Fessenheim

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, explique que la centrale de Fessenheim n'est pas concernée par le 4^{ème} réexamen périodique puisqu'elle doit fermer mais qu'elle fera l'objet d'un réexamen périodique spécifique encadré par l'ASN en vue de son démantèlement. Il précise que cette décision est une décision politique qui ne repose pas sur des critères techniques.

Olivier ELSENSOHN, ASN, rappelle que l'ASN ne peut imposer l'arrêt d'une centrale que pour des raisons de sûreté.

• La Force d'action rapide du nucléaire (FARN)

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, indique que la FARN est prévue pour intervenir dans des situations semblables à celles de Fukushima lorsque les systèmes de sauvegarde et les équipes sur place ne peuvent plus gérer la situation. Il précise que les agents de la FARN sont des salariés d'EDF qui ont d'autres fonctions au quotidien mais qui sont soumis à des astreintes et des exercices de simulation réguliers pour être opérationnels en cas d'accident. Il rappelle par ailleurs que la FARN est dimensionnée pour intervenir simultanément sur plusieurs réacteurs accidentés et que quel que soit le nombre de risques différents sur un réacteur, l'objectif de la FARN est de refroidir le cœur du réacteur et de maîtriser les rejets radioactifs

• L'EPR comme référence de sûreté pour le 4^{ème} réexamen périodique

Pierre-Etienne SALIGNAT, EDF, explique que les normes de sûreté, la réglementation et les technologies disponibles évoluent au fil des années. Il précise que le 4^{ème} réexamen périodique a pour objectif de tendre vers les améliorations de sûreté prévues pour l'EPR.

• Le hacking d'une centrale nucléaire

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, explique que le contrôle commande d'une centrale nucléaire n'est pas connecté au réseau.

- **La sécurité des centrales**

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, indique que la protection des centrales nucléaires contre les actes malveillants est contrôlée par le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) et non par l’Autorité de sûreté nucléaire. Il explique que la plupart des dispositions de sécurité sont confidentielles.

- **Le coût de la prolongation de l’exploitation des centrales**

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, rappelle que ce sujet a été traité pendant le débat public sur la Programmation pluriannuelle sur l’énergie (PPE) au printemps 2018. Il indique par ailleurs qu’en tenant compte des investissements de sûreté nécessaires, la poursuite de fonctionnement des centrales existantes est rentable pour EDF.

- **La communication sur la concertation**

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, explique qu’à l’ouverture de la concertation le HCTISN a organisé une conférence de presse en septembre 2018 en présence d’une vingtaine de journalistes et que chaque réunion publique est précédée d’une conférence de presse et d’articles dans la presse locale pour attirer le maximum de participants.

- **La communication sur la sûreté nucléaire**

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, indique qu’outre l’organisation de la concertation, l’ensemble des acteurs de la sûreté nucléaire (EDF, ASN, IRSN, ANCCLI) s’efforce de mener des actions de communication pour sensibiliser le grand public. Il précise que pour expliquer au grand public comment fonctionne la production d’énergie nucléaire, EDF reçoit 100 000 visiteurs dans les centrales nucléaires et rencontre 400 000 élèves par an.

- **Information des personnes vivant à proximité d’une centrale nucléaire**

Pierre-Franck THOME-JASSAUD, EDF, explique qu’à l’occasion des campagnes de distribution des comprimés d’iode à ingérer en cas d’accident grave, les acteurs de la sûreté nucléaire et les pouvoirs publics s’efforcent de sensibiliser les populations vivant à proximité des centrales aux gestes à adopter en cas d’accident. Il précise que des enquêtes d’opinion sont organisées régulièrement pour évaluer le niveau d’information de ces populations.

11. Clôture de la réunion

Lola HAILLOT, modératrice de la réunion, remercie les participants et les invite à poursuivre l’élaboration de leur contribution à partir des informations disponibles sur le site de la concertation et des questions de la grille de travail ainsi qu’à l’aide de tous contacts jugés utiles par les étudiants leur permettant de forger leurs avis. Elle les invite également à déposer leurs questions n’ayant pu obtenir de réponses pendant cette réunion sur le site de la concertation (www.concertation.suretenuclaire.fr).

Marianne AZARIO, garante, relève le manque d’information fournie aux étudiants en amont de la réunion et se félicite cependant de la richesse des propos exprimés.

Isabelle BARTHE, garante, souligne l’efficacité du travail par table qui permet à un public profane d’exprimer son avis sur un sujet technique. Elle rappelle que l’objectif d’une concertation est d’observer comment les participants mettent résonance les informations apportées par le maître d’ouvrage et leurs propres préoccupations puis de compléter les approches techniques avec le produit de cette réflexion. Elle rappelle que la

concertation a également pour objectif d'évaluer l'acceptation du public sur les enjeux de politique publique concernés.

Elle se félicite de l'organisation de deux groupes miroirs étudiants aux profils différents et elle note que les étudiants ont eu une approche large du sujet de la concertation et en rapport avec des enjeux sociétaux et des questions d'actualités tel que la théorie de l'effondrement. Enfin elle souligne l'importance de relayer la concertation sur des supports en adéquation avec toutes les générations.

Elle invite les participants à participer au débat sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).